

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive</p> <p>2008/0214(COD)</p>	Procédure terminée
<p>Bandes de fréquence à réserver pour l'introduction coordonnée de communications mobiles terrestres publiques cellulaires numériques paneuropéennes</p> <p>Sujet</p> <p>3.30.05 Communications électroniques et mobiles, services cryptés</p> <p>3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques</p> <p>3.30.20 Réseaux transeuropéens de communication</p>	

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex